

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS**

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Du Pays des Brières et du Gesnois**

L'an Deux Mil Quinze,

Le 17 décembre, à 18h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois, légalement convoqué le 9 décembre 2015, s'est assemblé à la salle polyvalente du Breil-Sur-Mérize, sous la présidence de Christophe CHAUDUN, Président.

Etai(en)t Présent(e)s formant la majorité des membres en exercice :

André PIGNE, Benoit LOUISE, Jean-Paul HUBERT, Raymond ENSAULT, Christelle GARNIER, Christophe CHAUDUN, André FROGER, Nicole AUGER, Magali AUBIER, Alain GREMILLON, Brigitte BOUZEAU, Paul GLINCHE, Christine MARCHAND, Anthony TRIFAUT, Philippe PLECIS, Francis BARBAULT, Joël BUREAU, Jacqueline LOUVET, Lydie FERRAND, Michel PRE, Christelle LEVASSEUR, Brigitte DE MARIA, Joël JULIEN, Jimmy LE GOT, Philippe METIVIER, Marie-Christine HOLLANDE, Jean-Claude BOUTTIER, Hélène LE CONTE, Martial LATIMIER, Guy PRUDHOMME, Claudia DUGAST, Stéphane LEDRU, Michel LECOMTE, Michel JACK, Alain DUTERTRE, Yves GICQUEL, Céline MATHE.

Excusé(e)s ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Patrice VERNHETTES	Brigitte DE MARIA	16/12/2015

Absent(e)s excusé(e)s : Hervé THUAUDET, Michel MENAGER, Nicolas AUGEREAU

Assistait également à la réunion: Nadine TISON, secrétaire générale

Secrétaire de séance : Stéphane LEDRU

**OBJET : REDEVANCE INCITATIVE**

**TARIFICATION 2016 « PROFESSIONNELS » POUR L'ACCES AUX DECHETERIES**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu l'avis du Bureau et de la Commission des Finances du 14 décembre 2015,

Vu le Rapport du Président,

***Après en avoir délibéré,***

- **ADOpte** la grille tarifaire « Professionnels » pour l'accès aux déchèteries sur la base de la grille tarifaire validée par le conseil syndical du SMIRGEOMES, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (cf. *annexe*),
- **PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au Budget Général 2016,

***Adopté à l'unanimité,***

Pour extrait conforme, le 18 décembre 2015

**Le Président,  
Christophe CHAUDUN**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS**  
**TARIFS 2016**

**Redevance pour les Déchets d'Activités Economiques**

2 systèmes de facturations au choix	
Pour les professionnels avec un (ou des) bac(s) et une carte d'accès en déchèterie : Application de la grille tarifaire des particuliers, facturation au semestre avec un forfait de 4 m3/an compris dans le montant de l'abonnement ;	Pour les professionnels avec seulement une carte d'accès en déchèterie : un abonnement de 48 € par an pour l'accès à la déchèterie (avec un forfait annuel de 4 m3/an) ;
Le forfait de 4 m3/an ne concerne que les encombrants, les végétaux, les plastiques, les gravats et le bois. Les cartons et les métaux restent gratuits, les DDS font l'objet d'une facturation spécifique, dès le premier apport.	
Tous les apports supérieurs à 4 m3 par an sont facturés sur la base suivante ( <i>base Smirgeomes</i> ) :	
Nature des déchets	Tarifs
Encombrants	14€/m3
Métaux	gratuit
Végétaux	12€/m3
Plastiques	10€/m3
Gravats	10€/m3
Cartons	Gratuit
Bois	10€/m3

**Redevance pour les Déches Diffus Spécifiques (D.D.S.)**

Pour les D.D.S., un système de tarification a été mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les Chambres de Métiers du Loir et Cher et de la Sarthe et l'ADEME.

4 catégories de D.D.S., soit 4 tarifications différentes définies

Catégories	Nature des déchets	TARIFS
Catégorie 1	Filtre à huile	1 unité
	Peinture, solvants	1,50 €/kg
	Emballages souillés	1,50 €/kg
Catégorie 2	Radiographies	1,50 €/kg
	aérosols phytosanitaire	2 unités 3,00 €/kg
Catégorie 3	Réactifs laboratoire	3 unités
	Produits non identifiés Autres D.T.Q.D.	4,50 €/kg
Catégorie 4	Huile de vidange, Huile de friture, batteries, piles, cartouche d'encre, néons	gratuit

Ce service est accessible sur les déchèteries équipées de balances, à savoir : Le Grand Lucé, Mondoubleau, Montaillé – Saint Calais, Thorigné – Connerré, Vibraye.